

droit à sa succession, qui avaient entrepris le voyage de Lyon à la suite d'une assemblée tenue par eux en la ville de Sisteron, leur pays.

M. Barety avait eu le soin, comme on le verra plus loin, de désigner un héritier avant de mourir; on comprend dès lors sans peine quelle dut être la déconvenue de cette bande d'infortunés prétendants.

Enfin, quelques mois auparavant, le 15 nivôse an II (4 janvier 1794), un arrêté du Directoire du département du Rhône avait ordonné d'abattre les allées, charmilles et arbres d'agrément non portant fruits, afin de pouvoir mettre en culture les fonds ainsi défrichés.

La municipalité d'Écully décida dans sa séance du 11 pluviôse suivant (30 janvier 1794) d'envoyer une adresse aux citoyens administrateurs du district de la campagne de Commune affranchie, tendant à obtenir des délais pour l'exécution de cet arrêté.

Nous ne savons ce qui fut répondu; mais en définitive seules les charmilles du jardin de la cure, à l'entour de l'église, furent victimes du vandalisme révolutionnaire. Tous les beaux arbres existant en si grand nombre dans l'étendue de la commune furent épargnés, y compris les vénérables marronniers de l'avenue de M. Barety.

---

#### § 4<sup>e</sup>

#### La Greysolière au XIX<sup>e</sup> Siècle.

M. André Barety était mort, comme on vient de le voir, dans les premiers mois de 1794, au sortir de prison et sans doute par suite des souffrances qu'il y avait endurées,